FICHE TECHNIQUE
Cailleau Herboristerie

NUIT DOUCE BIO - CAILLEAU

T8000
Famille : Mélange

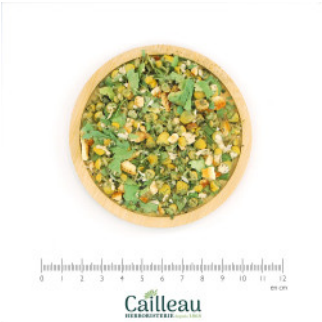

DESCRIPTION

Origine usuelle	Mélangé en France, les origines des matières premières végétales sont indiquées sur les fiches techniques associées
Noms communs	NUIT DOUCE BIO
Description référence	Mélange vrac

QUALITÉ

Composition	Orange Douce Bio écorce, Matricaire BIO capitule, Oranger Bigaradier BIO feuille, Mélisse BIO feuille
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005
Informations complémentaires	Ce produit ne se substitue pas à un régime varié et équilibré ainsi qu'à un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée

UTILISATION

Allégation générique	Nuit Douce
Allégation spécifique	La feuille d'Oranger Bigaradier contribue à un sommeil naturel pour une prise journalière de 2 grammes de ce mélange.
Mode d'emploi	Verser de l'eau bouillante sur le mélange. Laisser infuser pendant 5 à 10 minutes, puis filtrer avant dégustation.
Précautions d'emploi	Déconseillé aux enfants, aux femmes enceintes ou allaitantes et en cas de traitement anti-hypertenseur.
Informations complémentaires	Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite
Allergènes	Nous garantissons que la formule ne contient que les ingrédients indiqués dans la recette.

INFORMATION

Conditionnement	Sachet Kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 3 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification	Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins